

6 septembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 6 septembre 2016 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Daniel Gravel, Michel Lambert et Luc Pagé.

Le conseiller, Monsieur Gilbert Perreault est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

02- **Période de questions**

03- **Adoption des procès-verbaux**

3.1 Séance ordinaire du 15 août 2016

04- **Correspondance**

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- **Administration**

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 Adoption du règlement numéro 576-2016 amendant le règlement numéro 575-2016 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.3 Adoption du règlement numéro 577-2016 amendant le règlement numéro 540-2012 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.4 Création du comité relatif à la municipalisation de l'église de Sainte-Mélanie

5.5 Correction apportée à la résolution numéro 2015-08-185 intitulée « Octroi d'un contrat de réfection du pavage et travaux connexes en régie – rue Bernard »

06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2016

6.2 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un projet de sentier multifonctionnel 4 saisons le long du chemin du Lac Sud sur une longueur de 950 mètres

07- **Sécurité publique**

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2017

7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2016-2017

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2016-2017 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

7.4 Octroi du contrat de contrôle animalier 2017

08- **Loisirs et culture**

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2016

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2016
- 9.2 Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface double effectués sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 2
- 9.3 Autorisation de paiement pour des travaux de pavage sur la rue des Jonquilles - Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive »
- 9.4 Autorisation de paiement des travaux de pavage sur la rue Iris – Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive »

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2016-09-147

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 04.

- a) Possibilité d'une collecte des ordures à toutes les semaines à l'été 2017;
- b) Ajout de collectes d'encombrants à l'été 2017;
- c) Collecte mécanisée des bacs bleus, matières recyclables hors bac.

La période de questions est close à 20 h 08.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-09-148

3.1 Séance ordinaire du 15 août 2016

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2016-09-149

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 16 août au 31 août 2016.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 16 août au 31 août 2016.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2016-09-150

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 6 septembre 2016

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 6 septembre 2016 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **207 745.96 \$**.

Décaissements : chèques numéro 8767 à 8769	27 433.48 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 8770 à 8843	155 833.16 \$
Moins chèque annulé : chèques numéro 8690 et 8691	(25 787.96 \$)
Salaires du mois d'août 2016	50 267.28 \$
Total de la période :	207 745.96 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-09-151

5.2 Adoption du règlement numéro 576-2016 amendant le règlement numéro 575-2016 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des membres du conseil de celle-ci;

ATTENDU le règlement numéro 575-2016 décrétant le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU l'adoption, le 10 juin 2016, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17;

ATTENDU que conformément à la Loi, un avis public préalable à l'adoption du règlement a été publié le 17 août 2016;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 15 août 2016 et que le projet de règlement a été dûment présenté.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 576-2016

Règlement numéro 576-2016 amendant le règlement numéro 575-2016 décrétant le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie est modifié par l'ajout de la disposition suivante :

3.7 Annonce préalable à une décision finale de l'autorité compétente

Il est interdit à tout membre du conseil de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

ARTICLE 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Avis de motion et lecture du projet de règlement, le 15 août 2016
Avis public préalable à l'adoption, le 17 août 2016
Publié le 17 août 2016
Adoption du règlement, le 6 septembre
Avis public, le 7 septembre 2016

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

5.3 Adoption du règlement numéro 577-2016 amendant le règlement numéro 540-2012 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU le règlement numéro 540-2012 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17;

ATTENDU que conformément à la Loi, un avis public préalable à l'adoption du règlement a été publié le 17 août 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 15 août 2016 et que le projet de règlement a été dûment présenté.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 577-2016

Règlement numéro 577-2016 amendant le règlement numéro 540-2012 concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie est modifié par l'ajout de la disposition suivante :

RÈGLE 8 Annonce préalable à une décision finale de l'autorité compétente

Il est interdit à tout employé de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

ARTICLE 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Avis de motion et lecture du projet de règlement, le 15 août 2016

Avis public préalable à l'adoption, le 17 août 2016

Publié le 17 août 2016

Adoption du règlement, le 6 septembre

Avis public, le 7 septembre 2016

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2016-09-153

5.4 Création du comité relatif à la municipalisation de l'église de Sainte-Mélanie

ATTENDU

l'article 82 du Code Municipal du Québec autorisant un conseil municipal à créer un comité visant l'étude de toute question d'intérêt municipal et la formulation de recommandations;

ATTENDU

l'importance que revêt le dossier d'acquisition de l'église pour le conseil municipal de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

la volonté du conseil municipal de favoriser l'implication citoyenne dans la formulation de solutions quant à la municipalisation de l'église de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE CRÉER le comité relatif à la municipalisation de l'église de Sainte-Mélanie;

DE NOMMER les personnes suivantes afin de siéger audit comité :

Ghislain Asselin
Monique Boutin Dubreuil
Julien Cordeau
Marthe De Serres
Gaétan Dubreuil
Michelle Ducharme
Micheline Durand
Denis Filliatraut
Pauline Landry
Richard Larivière
Manon L'Écuyer
Jocelyn Nadeau
Véronique Malo
Frédéric Malo
Didier Pain
Céline Poissant
Gilles Tessier
Yvon Tellier
Lino Durand
Ghislaine Beaufort

DE DÉSIGNER les membres du conseil suivants afin de siéger audit comité :

Daniel Gravel
Michel Lambert
Gilbert Perreault
Françoise Boudrias

D'ASSOCIER la corporation Communagir et l'agente de développement rural de la MRC de Joliette aux travaux du comité;

DE LIMITER la durée du mandat dudit comité à la date du 30 juin 2017;

DE MANDATER ledit comité afin qu'il étudie les questions suivantes :

1. Modalités de municipalisation de l'église
2. Utilisations de l'église
3. Rénovation et transformation de l'église
4. Budget et sources de financement du projet
5. Toute autre question pertinente relative à l'église de Sainte-Mélanie

DE MANDATER ledit comité afin qu'il soumette au conseil municipal un suivi de ses travaux sous la forme d'un rapport écrit suivant chaque réunion et qu'il formule des recommandations au conseil municipal sous la forme d'un rapport final de ses activités et recommandations, au plus tard le 30 juin 2017;

D'AUTORISER ledit comité à formuler ses propres règles de régie interne;

DE SOUMETTRE ledit comité et ses membres aux règles d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux.

Adoptée

2016-09-154

5.5 Correction apportée à la résolution numéro 2015-08-185 intitulée « Octroi d'un contrat de réfection du pavage et travaux connexes en régie – rue Bernard »

ATTENDU la résolution numéro 2015-08-185 intitulée « Octroi d'un contrat de réfection du pavage et travaux connexes en régie – rue Bernard »;

ATTENDU que les mentions « *travaux connexes en régie* » et « *travaux complémentaires et préparatoires en régie* » servaient à distinguer le contrat principal de divers contrats de moindre importance pour réaliser les travaux de réfection de la rue Bernard;

ATTENDU que les mentions « en régie » contenues à cette résolution sont erronées, ne reflètent pas la réalité des travaux réalisés et doivent être remplacées;

ATTENDU

que tous les travaux réalisés sur la rue Bernard mentionnés à la résolution numéro 2015-08-185 ont fait l'objet de divers contrats à plusieurs entreprises privées et qu'aucun de ces travaux n'ont été réalisés « *en régie* » tel qu'en fait foi les documents transmis pour la reddition de compte dans le cadre d'une demande d'aide financière au programme « Réhabilitation du réseau routier local 2015 » du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

ATTENDU

que la Municipalité de Sainte-Mélanie ne dispose aucunement de machinerie, équipement et main d'œuvre pour la réalisation de « travaux en régie » et qu'elle a donc fait appel à divers entrepreneurs pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU

qu'il y a lieu d'informer les responsables du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin d'assurer un traitement approprié de la demande d'aide financière dans le cadre des travaux ci-avant mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE CORRIGER la résolution numéro 2015-08-185 en retirant les mentions « en régie »;

DE TRANSMETTRE la résolution ainsi amendée aux responsables du programme « Réhabilitation du réseau routier local 2015 » du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

DE DEMANDER aux responsables du programme « Réhabilitation du réseau routier local 2015 » du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de tenir compte de ces correctifs dans le traitement de notre demande d'aide financière ci-avant mentionnée;

DE TRANSMETTRE la résolution au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2016-09-155

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2016

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2016 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2016.

Adoptée

2016-09-156

6.2 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un projet de sentier multifonctionnel 4 saisons le long du chemin du Lac Sud sur une longueur de 950 mètres

ATTENDU la demande de propositions et honoraires professionnels sur invitation de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la réalisation d'un projet de sentier multifonctionnel 4 saisons le long du chemin du Lac Sud sur une longueur de 950 mètres;

ATTENDU la réception de quatre (4) soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 24 août 2016 :

Soumissionnaires	Montant
Les Services exp Inc.	3 400 \$
Ricard Groupe conseil	6 200 \$
Le Groupe FORCES S.E.N.C.	6 800 \$
Beaudoin Hurens	12 100 \$

ATTENDU que la compagnie Les Services exp Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de trois mille quatre cents dollars (3 400 \$) excluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Martin Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat de services professionnels à la compagnie **Les Services exp Inc.** qui consiste à apporter un support technique pour réaliser une étude préliminaire permettant de valider la faisabilité d'un projet de sentier multifonctionnel 4 saisons le long du chemin du Lac Sud sur une longueur de 950 mètres et la préparation d'estimations au montant de trois mille quatre cents dollars (3 400 \$) excluant les taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réalisation d'une étude préliminaire permettant de valider la faisabilité d'un projet de sentier multifonctionnel 4 saisons le long du chemin du Lac Sud sur une longueur de 950 mètres et la préparation d'estimations au poste budgétaire 02-610-00-411;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-09-157

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017 et prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2017

ATTENDU

que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU

qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU

la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017 » et « Prévision météorologique du temps violent pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2017 » telle que transmise en date du 2 septembre 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017 » pour un coût maximal de cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes et de « Prévision météorologique du temps violent du 1^{er} mai au 31 octobre 2017 » pour un coût maximal de mille cinq cent dollars (1 500 \$) plus taxes

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-09-158

7.2 **Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2016-2017**

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

ATTENDU la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2016-2017 » telle que transmise en date du 2 septembre 2016;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Luc Pagé
Appuyé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2016-2017 tels que précisés à l'offre de services du 2 septembre 2016. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de douze mille dollars (12 000 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-09-159

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2016-2017 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

ATTENDU que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2017 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

ATTENDU les mandats de services professionnels octroyés le 6 septembre 2016 par les résolutions numéro 2016-09-157 et 2016-09-158 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2016-2017;

ATTENDU le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de dix-sept mille dollars (17 000 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2017 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-09-160

7.4 Octroi du contrat de contrôle animalier 2017

ATTENDU la proposition datée du 30 août 2016 de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » dont la principale place d'affaires est située au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul-de-Joliette;

ATTENDU que cette proposition permet de maintenir le coût des licences de chien à trente dollars (30 \$) pour l'année 2017;

ATTENDU le règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2017 (1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement) à l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » selon les conditions stipulées à l'offre de services du 30 août 2016, notamment le maintien du tarif des licences individuelles à trente dollars (30 \$) par chien;

DE MANDATER l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » pour l'application du règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2016-09-161

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2016

ATTENDU

la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2016 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU

que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2016;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2016-09-162

9.1 **Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2016**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 août 2016 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 août 2016.

Adoptée

2016-09-163

9.2 **Autorisation de paiement pour les travaux de traitement de surface double effectués sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation provisoire »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 24 août 2016 relative à des travaux de traitement de surface double effectuée sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation provisoire ».

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de deux mille cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante-quatre cents (2 189.64 \$) incluant les taxes et la libération de la première retenue de 5 % à l'entrepreneur **Franroc Division de Sintra Inc.** relatif aux travaux de surface double sur la rue Boissy, les 2^e et 3^e avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Certificat de paiement numéro 2 « Acceptation provisoire », tel que recommandé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date du 24 août 2016;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local en 2015 (et plus spécifiquement les programmes PAARRM et PAERRL du MTQ);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-09-164

9.3 **Autorisation de paiement pour des travaux de pavage sur la rue des Jonquilles - Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Les Services exp Inc datée du 31 août 2016 relative à des travaux de pavage sur la rue des Jonquilles.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de deux mille deux cent seize dollars et quatre-vingt-treize cents (2 216.93 \$) toutes taxes incluses et libération de la dernière retenue de 5 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de pavage sur la rue des Jonquilles – Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive », tel que recommandé par Éric Fournier, ingénieur de la firme d'ingénieurs Les Services exp Inc en date du 31 août 2016;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 556-2015 autorisant des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Jonquilles (partie de lot 88-120, partie de lot 88-153-1 et lot 88-125) et prévoyant un emprunt n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent trente dollars (81 130 \$) à cette fin;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2016-09-165

9.4 **Autorisation de paiement pour des travaux de pavage sur la rue des Iris - Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive »**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Les Services exp Inc. datée du 31 août 2016 relative à des travaux de pavage sur la rue des Iris.

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de deux mille vingt-six dollars et trente-deux cents (2 026.32 \$) toutes taxes incluses et libération de la dernière retenue de 5 % à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de pavage sur la rue des Iris – Certificat de paiement numéro 2 « réception définitive », tel que recommandé par Éric Fournier, ingénieur de la firme d'ingénieurs Les Services exp Inc en date du 31 août 2016;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 559-2015 modifiant le règlement numéro 555-2014 autorisant des travaux de structure de rue, de pose d'enrobée bitumineux et de travaux connexes sur la rue des Iris (lot rue 88-135) et prévoyant un emprunt n'excédant pas cinquante et un mille cent trente-quatre dollars (51 134 \$) à cette fin;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 27.

- a) Demande de suivi sur l'enlèvement de l'îlot d'apaisement du trafic route 348;
- b) Développements récents dans le dossier du parc des Sables;
- c) Développements dans la demande pour une traverse sur le chemin du Lac Sud à l'intersection de la rue des Ormes;
- d) Travaux d'entretien à la station de pompage de l'aqueduc Village.

La période de questions est close à 20 h 35.

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2016-09-166

12- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Luc Pagé
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire trésorier